

LE TEMPS DES EXIGENCES

Le medef avait appelé à voter Sarkozy, la CGT avait appelé à le battre.

Au final, après avoir raclé dans les fonds d'isoloirs tout ce qu'une société en crise peut produire comme vote de haine, comme vote de trouille et comme vote de désespoir, le président sortant s'en est sorti avec ce que d'aucuns se sont empressés de qualifier de "défaite honorable" (48,4%) :

Le vrai vote du vrai travail

A y regarder de plus près, le vote des salariés sonne comme un désaveu cinglant pour celui qui s'était fait élire sur la « valeur travail ». Plus de 60% des ouvriers et employés ont voté Hollande, tout comme 57% des cadres. Le score " honorable " de Sarkozy ne s'explique que par la très forte participation chez les plus de 65 ans (90%) et leur vote en sa faveur pour plus de 60% d'entre eux. Il voulait tromper son monde avec le « vrai travail » mais c'est bien le vrai monde du travail qui n'a plus voulu de lui et qui a voté massivement pour son adversaire.

Et maintenant ?

Si le résultat des élections législatives confirmait cette volonté des citoyens de rejeter la politique qu'ils ont subi ces dernières années, nous serions dans un contexte a priori plus favorable pour remettre sur le tapis le partage des richesses, l'emploi, les salaires, les services publics, la protection sociale...

Cela ne veut pas dire qu'une nouvelle majorité prendrait d'elle même automatiquement des décisions allant dans le sens de nos préoccupations quotidiennes. Cela signifie qu'avec la même énergie que nous avons dépensée dans nos luttes ces précédentes années, nous pourrions à l'avenir nous mobiliser dans un esprit beaucoup plus porté sur la conquête que sur la défense de l'existant.

En Archéologie

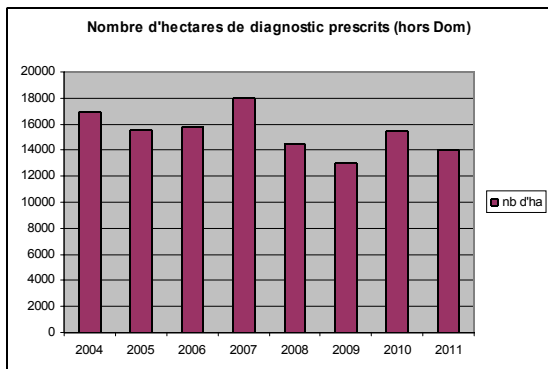
Ce ne sont pas les aménageurs, mais bien le service public qu'il faut reconquérir : une maîtrise d'ouvrage publique, un financement permettant des recrutements à hauteur des missions et des besoins. Cela implique bien sûr d'en finir avec les dérives gestionnaires qui nous épuisent, qui ruinent le sens de notre travail et de nos missions (lire p.2). Elles nous ont fait perdre 24 000 jours/homme depuis 2 ans pour afficher en 2011 un bilan financier excédentaire (lire p.3): tout va très bien à l'Inrap, Madame la ministre...

La période qui s'ouvre devant nous ne doit pas nous amener à faire confiance à un nouveau gouvernement ou à une nouvelle majorité, mais à renforcer notre propre confiance en nous-mêmes, en nos capacités à nous mobiliser pour concrétiser nos exigences, ici et maintenant !

A l'heure de la mise en place du nouveau gouvernement, les questions fondamentales sont déjà posées à A. Filippetti... Il y a urgence !

2008-2011, un constat alarmant !

► L'évolution du nombre d'hectares de diagnostics prescrits chaque année depuis 2004 fait apparaître une baisse relativement conséquente (cf. graphique ci-dessous). Sur la période 2004 à 2007, la moyenne d'hectare prescrit par an était de 16 550, elle baisse de 14% pour s'établir à 14 200 de 2008 à 2011. Cette baisse significative témoigne de la politique menée sous le précédent gouvernement qui n'a cessé d'essayer de réduire les missions de l'archéologie préventive.



Sources : MCC, SDA et conseil d'administration Inrap.

► En témoigne la réforme de la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP) qui n'a pas résisté aux tumultes parlementaires de fin 2011 et s'est vu réduire d'un tiers, malgré le soit disant soutien de Matignon.

► Autre preuve, le décret qui devait limiter la prise en charge des fouilles par le Fond National d'Archéologie Préventive (FNAP) a été planté entre les 2 tours de l'élection présidentielle par le 1er ministre, histoire de contenter le lobby des aménageurs... un petit geste par ci, un petit geste par là, dépense fiscale quand tu nous tiens ! Chaque semaine de retard de publication de ce décret coûte 250 000 euros à l'Etat !

L'emploi dans les SRA, un enjeu majeur pour une bonne protection du patrimoine archéologique !

La CGT constate que la situation des effectifs dans les SRA devient de plus en plus critique. Un rapide tour des régions montre que les deux tiers des services vont perdre prochainement de 1 à 3 postes. Si rien n'est fait rapidement, il est plus qu'évident qu'un nouveau palier à la baisse va encore être franchi.

► Il est grand temps que les choses changent, que l'Etat réaffirme ses obligations en terme de protection du patrimoine, qu'il soutienne et renforce les missions de service public qui incombent à ses services et à son Institut et revienne sur les dérives gestionnaires qui s'y sont intensifiées depuis 2 ans (cf. ci-contre). Car en terme de financement de protection du patrimoine, certaines carences de la législation actuelle (bâti, notamment) et des désaccords entre la tutelle et l'Institut créent des situations pour le moins déplorables...

Attaques sur les prescriptions de diagnostics : L'exemple de « l'archéologie du bâti »

► Le 6 janvier 2003 le Conseil National de la Recherche Archéologique (CNRA), dans son avis n°21 du 6 janvier 2003 sur l'archéologie du bâti, soulignait que cette discipline n'était pas mentionnée dans la législation ; le financement des

travaux sur les monuments protégés restait de ce fait aléatoire. Le conseil demandait donc au législateur de combler cette lacune.

► En janvier 2006, la nouvelle mandature du CNRA (avis n°2) faisait le constat que « Tout le monde s'accorde, aujourd'hui, à dire qu'il s'agit (l'archéologie du bâti) de l'un des multiples champs de l'archéologie... ».

En attendant, le ministère n'a rien entrepris sur le financement de cette mission, lui qui pourtant est si attaché aux avis du CNRA en matière d'agrément...

► En 2012, en application de la traditionnelle note de début d'année de la direction générale, la direction Interrégionale R.A.A. rejetait plusieurs arrêtés de diagnostics concernant des études archéologiques du bâti, les motifs invoqués nous ramènent plus de 20 ans en arrière, les objectifs et méthodes archéologiques appliqués aux études de bâti ne feraient pas partie intégrante du système préventif. En clair pas de financement, pas d'étude...

Cette entreprise de disparition programmée d'une mission des agents des SRA et de l'Inrap soulève la colère !

En refusant d'honorer des prescriptions émanant de l'Etat, l'Inrap contrevient à ses missions et vide de son sens la mission patrimoniale et scientifique des agents de l'Etat.

En décrétant une suppression de mission, la direction générale attaque de front les équipes de l'Inrap qui travaillent régulièrement dans ce domaine d'expertise, depuis longtemps et dans plusieurs régions, équipes qui continuent à remporter des appels d'offres contre la concurrence.

Ces rejets de prescriptions participent à la déconstruction des missions et de leur sens : sabrer de l'intérieur les compétences, les aligner sur des coûts et toujours à la baisse.

Ce refus de réaliser ces prescriptions préfigure un abandon par l'Inrap de ses missions ; celles-ci seront-elles destinées à être servies sur un plateau à la concurrence ?

On ne peut pas dire que le ministère de la Culture et la direction générale avancent en aveugle.

Ne laissons pas l'archéologie du bâti se faire siphonner à l'Inrap !!!

Autre exemple criant, le subaquatique !

Dans ce domaine, le ministère doit prendre ses responsabilités et mettre en place un financement des diagnostics subaquatiques. Actuellement, celui-ci se fait sur l'enveloppe de la RAP qui ne concerne que le terrestre.

La tutelle, en conseil d'administration de l'Inrap le 6 mai dernier, s'est contenté d'un « on n'est pas tombé d'accord sur le financement du subaquatique ». Cette absence de prise de décision est inacceptable ! Au travers de la situation des missions de détection, le ministère impose à l'Inrap des abandons de mission induites par le contrat de performance et le trop fameux plan de redressement financier de l'Inrap.

Les personnels du service public de l'archéologie attendent un changement radical de ces politiques initiées par le gouvernement précédent et accentuées depuis 2010.

Madame la ministre, allez vous répondre aux attentes des personnels et reconquérir le service public de l'archéologie ou chausser les bottes de F. Fillon et F. Mitterrand !!

Conseil d'Administration de l'Inrap, bilan 2011 : - de diag,- de fouilles, + de précarité

Inrap

L'année 2011 ne restera pas dans les annales, la documentation fournie au Conseil d'administration du 6 mai non plus. Allègement et dispersions des informations sur plusieurs supports, opacité des modifications du budget ; la transparence n'est plus de mise. L'Inrap du contrat de performance fait moins de diagnostic, moins de fouille, plus de précarité.

Chute vertigineuse de l'activité de diagnostic : 6 562 j h en moins

► Avec 74 420 jours homme consacrés à l'activité de diagnostic, la détection du patrimoine entre dans une nouvelle tourmente. A la crise de moyens, s'ajoute la crise patrimoniale. En effet, la superficie cumulée des prescriptions s'élève à 14 059 ha, en recul de 18 % par rapport à 2010.

La suppression persistante des emplois dans les services régionaux d'archéologie a créé cette situation ; la continuité du service public n'est plus assurée sur l'ensemble du territoire.

► En outre, on peut s'interroger légitimement sur la coopération menée entre la direction générale des patrimoines et la direction générale de l'établissement. En effet, alors que le budget de l'Inrap avait été construit pour réaliser 9 500 ha, seuls 7 954 ha ont été réalisés. Idem pour les grands travaux, sur 3 200 ha prévus, seuls 2 200 ha ont été réalisés. Alors qu'il s'agit d'un dysfonctionnement majeur entre la tutelle et l'établissement, le président de l'Inrap ne trouve pas autre chose à dire via la messagerie électronique que ce sont 179 ha de plus cette année grâce aux gains de productivité ! Quant au ministère de la Culture, il ne dit rien !

► Le report de l'allocation des moyens alloués aux grands travaux vers les opérations courantes a tardé, tardé, tardé jusqu'à ne plus être opérationnel.

► Ces erreurs de pilotage au sein de l'établissement et avec la tutelle sont inacceptables ; elles ont coûté 2000 ha de diag en moins en quelques années et autant de sites détruits !

Et on ne parle pas de la redevance d'archéologie préventive, du SGA, de Chorus... **Le pilotage de l'institut doit changer !**

Fouilles : 20 480 jh en moins

► Entre le budget primitif 2011 et son exécution, ce sont 20 480 jh qui n'ont pas été consacrés aux opérations de fouilles. Un tel décalage entre la prévision et l'exécution interroge, pour le moins ...mais on ne peut pas dire que ce soit la priorité du ministère et de la DG.

► Il n'est pas certain non plus que l'activité opérationnelle soit encore la priorité du ministère et de la DG. L'impression que le cœur de métier soit le « reporting », faire des tableaux et diagrammes en tout genre est plus que probable ; quant à la direction générale des patrimoines, elle a laissé le champ libre aux découpeurs du service public secrétariat général du ministère. Que d'audace !!

► Dans pareil contexte de baisse d'activité, les dépenses opérationnelles sont aussi moindres. Seules les dépenses de structures restent en légère hausse. Avec une telle politique, rien ne peut encourager l'Inrap à mieux répondre aux missions ; dans ce contexte teinté de cynisme, ce sont les précaires qui servent de variable d'ajustement : **plus de 90 ETP CDD en moins en 2011.**

Les personnels CDD au chômage



Mai 2012

L'Inrap à la sauce performance

► Ainsi, la direction annonce à qui veut bien l'entendre que l'établissement connaît enfin une meilleure situation ; la preuve il paye même l'impôt sur les bénéfices !

► Depuis toujours, sans fond de roulement viable, financé à la petite semaine, établissement public « Cosette » - en proie aux théories les plus farfelues de l'ultra-libéralisme domestique du secrétariat général du ministère de la Culture - l'Inrap a bénéficié, en 2011, de la recette qui fait fureur un peu partout en Europe, si vous voyez de quoi on veut parler !

► Et cela devrait durer les trois ans du contrat de performance, car nous n'en sommes qu'au début du programme. Celui-ci a déjà fait l'objet d'un article dans ces lignes (AS septembre 2010). L'unique objectif assigné par l'Etat à l'Inrap étant de rétablir sa situation financière avec les moyens du bord. Cela passe par :

► Une contraction des dépenses, un redimensionnement des effectifs et le développement de ressources propres,

► Une redéfinition du périmètre d'activité de l'organisme (missions et moyens associés).

Bref, le contrat de performance, c'est bien comme on l'avait dit : dis moi ce dont tu as besoin et je te dirai comment t'en passer !

INRAP	2012	2011	2010	2009	2008
AXES	BP 2012	CF 2011	CF 2010	CF 2009	CF 2008
diagnostics 2003	77 200	74 420	80 982	80 812	74 576
diagnostics 2003 sous marins***	900				
diagnostics 2001	500	517	249	337	550
fouilles 2001	1 000	1 107	1 582	1 641	2 497
fouilles programmées *	1 000	1 693	1 916	2 281	3 356
recherche	17 600	17 370	19 164	17 121	18 298
valorisation	3 700	3 500	3 752	3 421	3 273
total 1	101 900	98 607	107 625	106 281	102 550
fouilles 2003	183 900	168 020	175 237	170 656	171 205
conseil, expertise, formation**	1 000	483			
Afan	500	1 070	1 575	2 156	1 770
total 2	185 400	169 573	176 812	172 812	172 975
total capacité opérationnelle	287 300	268 179	284 457	279 093	275 525

Sources : conseil d'administration

Exigeons une nouvelle politique pour le ministère, une politique qui respecte les personnels, les missions, les usagers, l'Inrap et les SRA !



Le Droit des agents

Négociations sur la mutuelle et la prévoyance à l'Inrap

Le système de sécurité sociale solidaire fondé il y a plus de soixante ans sur le principe de l'égalité des droits, financé par le salaire socialisé et géré démocratiquement par les représentants des assurés sociaux est gravement remis en cause depuis plus de dix ans. La prise en charge des frais de santé par la sécurité sociale ne cesse de décroître. Aujourd'hui, la part du remboursement des frais de santé par les mutuelles devient prépondérante et le reste à charge individuel augmente. Le rôle de la prévoyance est de garantir les personnels contre les accidents de la vie – décès, invalidité et incapacité – et ses conséquences.

MUTUELLE

A l'Inrap : une mutuelle de groupe, obligatoire, à l'initiative de la Cgt depuis 1998.

A l'initiative du SGPA Cgt, en complément des remboursements de la sécurité sociale, une mutuelle de groupe, obligatoire, a été instaurée par un accord collectif de 1998 à l'Afan avec une prise en charge du financement de 60 % par l'employeur, une cotisation proportionnelle au salaire, et une couverture familiale sur le principe de la sécurité sociale solidaire. Cela a l'air de couler de source, mais ce mode de couverture solidaire est le fruit d'une bataille et d'une position syndicale constante de la Cgt.

Donc, la mutuelle à l'Inrap est un acquis social important : couverture correcte des soins, mode de cotisation solidaire, prise en charge importante des cotisations par l'employeur, gestion paritaire. La mutuelle de groupe obligatoire a été conservée lors du passage à l'Inrap dans le cadre de la reprise des "droits et obligations de l'Afan à l'Inrap".

Aujourd'hui : négociation d'un accord collectif entre les organisations syndicales et l'administration.

A l'occasion du renouvellement du marché public de la mutuelle et de la prévoyance, les organisations syndicales représentatives à l'Inrap (Cgt, Sud, Fsu et Cnt) négocient un accord collectif dans le cadre de l'établissement public avec la direction générale. Cet accord a vocation à asseoir politiquement et juridiquement les acquis sociaux que sont la mutuelle et la prévoyance à l'Inrap.

Revendications de la CGT pour la mutuelle :

Cdd : pour favoriser l'adhésion des Cdd pendant leur contrat, nous demandons qu'ils puissent adhérer douze mois à la sortie de leur contrat au lieu de six actuellement, aux mêmes conditions.

Agents en congés divers : nous demandons à ce que les agents continuent à bénéficier de la cotisation employeur lorsqu'ils sont en congés non rémunérés (parentaux, etc ...).

Retraités : nous demandons à adosser au contrat collectif Inrap, un contrat collectif à adhésion facultative, pour les retraités Inrap ; ce dispositif serait meilleur que la législation actuelle (loi Evin).

Les garanties : globalement les garanties sont à un niveau correct. Nous demandons un ajustement des remboursements pour l'optique (verres complexes) où le reste à charge est de plus en plus important ; idem en dentaire pour les implants.

Tiers payant et conventionnement avec les hôpitaux publics : nous demandons à ce que la qualité du tiers payant soit décisive dans l'obtention du marché ainsi que le taux de conventionnement avec les hôpitaux publics.

PREVOYANCE

Le marché public prévoyance est également renouvelé au 1er janvier 2013. L'accord collectif en négociation porte également sur ce volet. Actuellement, c'est l'assureur Ag2R, via un courtier Dexia, qui assure les risques.

La part de cotisation employeur représente 66,38 %, celle de l'agent 33,62 % pour un total de 1,32 % du salaire (Tranche A et B).

Les garanties portent sur le maintien du salaire en cas d'arrêt maladie, une rente invalidité, et un capital décès avec une rente éducation. Ces garanties ont été reprises au passage Afan/Inrap et améliorées à la demande de la Cgt avec la mise en place notamment de la rente éducation en 2007 et l'amélioration de la rente invalidité.

Arrêt maladie : cette garantie couvre le complément de salaire en cas d'arrêt maladie (incapacité temporaire) au delà des obligations de l'Inrap et de la sécurité sociale. Pour faire simple, tant que l'agent a droit aux indemnités journalières de la sécu, l'assureur Ag2R complète son salaire.

Invalidité : en cas d'invalidité de 2ème et 3ème catégorie ou d'incapacité permanente supérieure à 66 %, l'assureur verse une rente correspondant à 80 % du salaire brut.

En cas d'invalidité de 1ère catégorie ou d'incapacité permanente comprise entre 33 % et 66 %, l'assureur verse une rente correspondant à 54 % du salaire brut. Concrètement, la garantie invalidité ne couvre que les situations les plus graves, mais les couvre correctement.

Décès : En cas de décès de l'agent, le bénéficiaire perçoit un capital correspondant à 150 % du salaire brut annuel. Une rente éducation est allouée aux enfants à hauteur d'environ trois mille euros par an, par enfant à charge.

Revendications de la Cgt pour la prévoyance

Nous demandons l'indemnisation du jour de carence mis en place par Sarkozy en 2012 dans la Fonction publique, la suppression du délai de carence de quatre mois pour le déclenchement de la garantie maintien de salaire en cas d'arrêt maladie, le maintien de la couverture des agents en position de congés sans rémunération et une amélioration de la rente éducation.

Ces acquis permettent aux personnels de l'Institut et à leurs ayants droits de bénéficier de bonnes garanties, basées sur des principes de solidarité, qui par les temps qui courent se font de plus en plus rares.

Souhaitons que la direction de l'Institut accède aux demandes d'améliorations qui, somme toute, sont très raisonnables afin qu'aboutisse l'accord collectif !

En bref

Du rifici au musée d'archéologie national de St-Germain en Laye... En recasant avant de partir son ancien conseiller patrimoine, à la direction du service à compétence nationale de St-Germain, F. Mitterrand crée une situation ahurissante, qui voit la vitrine de l'archéologie nationale dirigée par un spécialiste de l'histoire contemporaine et non par un archéologue, ce qui était le cas à juste titre depuis 150 ans !!!
Lire le communiqué : http://www.cgt-culture.fr/IMG/pdf/2012-05-10_Saint-Germain-2.pdf

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT

Maï 2012

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 12, rue de Louvois, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>